



## AIDE A L'ACHAT D'UN VELO NEUF A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

### FORMULAIRE

### DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour favoriser l'usage du vélo comme moyen de déplacements alternatifs à la voiture, les élus de la Commune de Villefranche-de-Rouergue ont voté le 9 octobre 2019, un dispositif d'aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo neuf à assistance électrique (VAE). Il s'agit d'une subvention forfaitaire fixé à 20 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond d'aide de 200 € TTC/vélo sans condition de ressources. Pour l'année 2019, il a été inscrit au budget une enveloppe de 3000 €. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Il ne sera subventionné qu'un vélo par foyer. Cette offre s'adresse aux particuliers ayant leur résidence principale à la Commune de Villefranche-de-Rouergue.

La participation de ville s'adresse aux villefranchois et aux personnes majeures.

#### **LE DEMANDEUR :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : ..... Téléphone : .....  
Adresse e-mail : .....  
Demande de subvention pour l'achat d'un VAE

**Attention : Avant d'acheter votre VAE, faites valider votre devis par la Commission de la Commune (sous peine de vous voir refuser la subvention).**

-----  
La Commune s'engage à ne pas divulguer ces informations en dehors de ses services. Elles feront l'objet d'un traitement informatique destiné à établir des données statistiques sur l'utilisation des moyens de déplacements et du report modal de l'usage du VAE sur la voiture particulière.

## **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR**

*Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné*

**Etape ① Lors de la demande d'accord de principe avant tout achat**, le demandeur devra remettre les documents suivants :

- Le présent formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé,
- Un devis signé au revendeur,
- Un justificatif de domicile de moins 2 mois (taxe d'habitation ou taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, à l'exclusion des attestations d'hébergement)
- Pièce d'identité en cours de validité

Chaque demande sera étudiée par une commission d'attribution dont l'avis sera communiqué par courrier du demandeur : accord de principe ou rejet.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué pour l'année 2019. Après réception de l'accord de principe, le demandeur aura un délai maximum d'un mois pour présenter la facture d'achat acquittée sous peine de perdre son ordre d'arrivée.

**Etape ② Une fois l'accord de principe donné et le vélo acheté**, le demandeur devra remettre les documents suivants :

- La copie de la facture acquittée, libellée à son nom propre d'un magasin de Villefranche-de-Rouergue
- Une copie du certificat d'homologation du VAE délivré par le revendeur : preuve du sans plomb
- L'attestation sur l'honneur du demandeur à ne percevoir qu'une seule subvention par foyer et l'engagement pour une durée de 3 ans : à ne pas revendre le vélo sous peine de restituer la subvention.
- Questionnaire mobilité

**Etape ③ Lorsque votre dossier de demande est complet** et qu'il remplit toutes les conditions d'éligibilité, il est présenté à la commission à l'issue duquel la subvention vous est versée dans un délai de 30 jours en Basti'KDO.

-----  
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises dans ce dossier de subvention »

Fait à ..... le ..... Signature du demandeur : .....

-----  
Dossier à renvoyer à : Mairie de Villefranche-de-Rouergue  
BP 392 – Promenade du Guiraudet  
12203 Villefranche-de-Rouergue Cedex